

**RÉPUBLIQUE  
FRANCAISE**DÉPARTEMENT  
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de  
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 28 Mars 2024

Nombre Membres

En exercice : **20**Présents :**14 Titulaires****0 Suppléants**Pouvoirs :**4**Votants :**18 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :  
21 Mars 2024**Délibération n°  
2024.03.12****L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

**Présents :** Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREC, Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**  
Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET  
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD  
Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT  
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

**Absents :** Jean-Pierre SABATIER

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Eric DUBOUCHET, Vice-Président, en l'absence du Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0.00	47 098.92	1 494 041.03	0.00	1 494 041.03	47 098.92
Opérations de l'exercice	12 914 110.05	12 945 452.08	4 549 156.13	6 949 455.10	17 463 266.18	19 894 907.18
<b>TOTAUX</b>	12 914 110.05	12 992 551.00	6 043 197.16	6 949 455.10	18 957 307.21	19 942 006.10
Résultats de clôture	0.00	78 440.95	0.00	906 257.94	0.00	984 698.89
Restes à réaliser	0.00	0.00	269 318.89	235 000.00	269 318.89	235 000.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	12 914 110.05	12 992 551.00	6 312 516.05	7 184 455.10	19 226 626.10	20 177 006.10
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		78 440.95		871 939.05		950 380.00

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET